



Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

La CFDT partage l'objectif de lutte contre la fraude pour garantir les financements de la protection sociale et la confiance des assurés dans nos choix collectifs de solidarité. Mais elle ne peut à elle seule renforcer cette confiance dans notre système de protection sociale et doit donc s'articuler avec d'autres priorités que sont la qualité du service rendu, sa continuité et, plus globalement, l'accès aux droits, ce qui passe par la possibilité de contact humain et d'accompagnement autant que de besoin.

La CFDT salue le travail d'objectivation réalisé par le rapport sur la lutte contre la fraude sociale. Ce rapport présente de manière rigoureuse les données principales sur la fraude, les différentes facettes que le terme recouvre, les risques de confusion dans le débat public, et les moyens déployés pour lutter contre la fraude. L'ampleur des montants détournés par la fraude affecte de façon préjudiciable les ressources disponibles pour financer les prestations sociales.

Le rapport met en lumière et corrige plusieurs idées reçues sur la fraude sociale. Il montre avec justesse que les acteurs de la fraude sociale ne se limitent pas seulement à des individus, mais incluent également des entreprises, des professionnels de santé et ce qu'on oublie souvent, des acteurs du crime organisé. La fraude prend des formes complexes impliquant des montages financiers et des abus de dispositifs fiscaux et sociaux. De fait, la financiarisation du secteur social et de la santé peut faciliter la fraude car les mécanismes financiers complexes peuvent être exploités pour détourner des fonds.

En déconstruisant ces idées reçues, le rapport appelle à une approche plus globale et nuancée pour lutter contre la fraude, en tenant compte de la diversité des acteurs impliqués et des mécanismes de la fraude.

De plus, le rapport souligne un contexte de suspicion réciproque qu'il est nécessaire de surmonter en s'appuyant sur l'évaluation de la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) qui distingue la fraude, de l'erreur en lui consacrant un droit. La CFDT insiste ainsi sur le renforcement de la lutte contre les discriminations et la promotion de la transparence comme leviers essentiels pour restaurer la confiance. Il convient en effet de rappeler que la confiance est intrinsèquement liée à l'accès aux droits, à l'humanisation des services, et à la bienveillance envers les assurés sociaux.

La CFDT soutient les recommandations du rapport qui préconisent d'agir en amont en évaluant et repensant la conception des normes. Cette approche préventive vise à éviter les erreurs et à améliorer l'efficacité des dispositifs existants. Cependant, la CFDT insiste sur le fait que cette reconsidération ne doit pas devenir une excuse permettant de ne pas introduire de nouvelles innovations ou des dispositifs

spécifiques. Si une conception ergonomique de la norme peut éviter des erreurs et des fraudes, il serait inconcevable de voir de nouveaux droits bloqués par une fraude putative. Cette approche doit intégrer, dès le début, le point de vue des usagers et de leurs représentants. Il est en effet crucial d'impliquer toutes les parties prenantes dans le processus de conception et d'évaluation des normes pour garantir que les nouvelles mesures répondent réellement aux besoins et aux attentes des usagers, tout en préservant leurs droits et en améliorant la qualité des services rendus.

Par ailleurs, le rapport démontre qu'il est possible d'optimiser la détection de la fraude en croisant les informations et certains processus, en particulier par le renforcement des coopérations entre DGFIP, caisses nationales de Sécurité sociale et opérateurs comme France travail. La CFDT soutient cette approche pour améliorer l'efficacité des actions de lutte contre la fraude.

Le rapport met en lumière l'importance de l'élargissement du périmètre des données personnelles connues et partagées. Cet élargissement appelle à une nouvelle gouvernance pour assurer la sécurité et la confidentialité des données des usagers. Sur ce point, la CFDT souligne la nécessité d'inclure les partenaires sociaux dans cette gouvernance, tout en renforçant la confiance des usagers dans le système de protection sociale. Les assurés sociaux doivent pouvoir identifier des garants de la protection de leurs données et de leur usage éthique.

En complément de la sensibilisation des assurés à la protection de leurs données, les caisses doivent aussi anticiper des dispositifs pour prévenir les ruptures de droits pour les assurés victimes d'usurpation d'identité.

Sur la protection sociale des micro-entrepreneurs, les risques de fraude ne sont-ils pas en partie le revers du faible niveau de protection dont ils bénéficient ? Actuellement, ces travailleurs bénéficient d'une couverture sociale qui englobe l'assurance maladie-maternité, l'invalidité-décès et la retraite. Cette couverture est administrée par divers organismes, dont la Sécurité sociale pour les indépendants. Cependant, elle est souvent jugée insuffisante en raison de la complexité des démarches et du manque de soutien adapté. Pour améliorer leur couverture sociale et leur soutien, il est essentiel d'adopter une approche holistique qui tienne compte de toutes les spécificités de leur statut comme de leurs besoins et de développer un accompagnement pour faciliter leurs démarches et sensibiliser aux enjeux de la couverture sociale. L'approche à leur égard doit en effet être plus préventive, et ne peut se limiter à un renforcement des contrôles et sanctions.

La CFDT approuve les observations du rapport sur les incohérences créées par la loi immigration concernant les conditions de résidence. Pour la CFDT, ce texte restera dans l'histoire comme une tache sur notre démocratie. La CFDT critique notamment les atteintes aux droits fondamentaux des citoyens étrangers vivant régulièrement en France et souligne par conséquent la nécessité d'un alignement sur les conditions de résidence fiscale pour éviter les injustices.

Enfin, la CFDT souligne l'importance d'allouer des ressources adéquates notamment humaines pour les opérations de lutte contre la fraude dans les organismes de protection sociale, en particulier au niveau de l'Acoss. Cela permettra de garantir une mise en œuvre efficace des recommandations du rapport.